

REGLEMENT PARTICULIER DU 1^{er} RALLYE REGIONAL ABBEVILLE BAIE DE SOMME

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile, au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 24 mai 2010

Ouverture des engagements : Lundi 24 mai 2010

Clôture des engagements : Lundi 21 juin 2010 à minuit

Parution du carnet d'itinéraire : Dimanche 27 juin 2010

Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 27 juin 2010 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Samedi 3 juillet 2010 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Vérification administratives : samedi 3 juillet 2010 de 14h30 à 18h30 (Garage Auto-République ZAC des 2 Vallées rue Rose Bertin 80100 Abbeville)

Vérifications techniques : samedi 3 juillet 2010 de 15h00 à 19h00 (Garage Auto-République ZAC des 2 Vallées rue Rose Bertin 80100 Abbeville)

Heure de mise en place du parc fermé gardé : Samedi 3 juillet 2010 à partir de 14h30 (place Clémenceau 80100 Abbeville)

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : samedi 3 juillet à 18h00 (Hôtel de Ville place Max Lejeune 80100 Abbeville)

Publication des équipages admis au départ et de l'ordre et heures de départ : samedi 3 juillet à 20h00 (Hôtel de Ville place Max Lejeune 80100 Abbeville)

Départ de la 1^{ère} étape : Dimanche 4 juillet 2010 place Clémenceau 80100 Abbeville à 8h15.

Tableau d'affichage officiel : Hôtel de Ville place Max Lejeune 80100 Abbeville

Arrivée et parc fermé : place Max Lejeune et place Clémenceau 80100 Abbeville

Vérification finale : Garage Auto-République ZAC des 2 Vallées rue Rose Bertin 80100 Abbeville

Publication des résultats : dimanche 4 juillet 2010, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix : à partir de 19h00 Théâtre municipal boulevard Vauban 80100 Abbeville

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Picardie organise les samedi 3 et dimanche 4 juillet 2010 en qualité d'organisateur administratif le **1^{er} RALLYE REGIONAL ABBEVILLE – BAIE DE SOMME**

Avec le concours :

- de la ville d'ABBEVILLE
- du Conseil Général de la Somme
- des communes de BRUCAMPS, HUCHENNEVILLE, MAREUIL CAUBERT, SURCAMPS

Comité d'organisation	Organisateur technique
Président : Hubert GUYOT (137484) Secrétariat : Roseline DOLIQUE (150545) Monique CANDELLIER (161625) Adresse du rallye : 136 place Septime Houbroun 80260 FLESSELLES Tél. 09.61.25.61.21 Fax 03.22.92.56.99 Email : asa-de-picardie@orange.fr	ECURIE SOMME 3 voie de l'Agriculture 80100 ABBEVILLE Email : ecuriesomme@orange.fr

Permanence pendant toute la durée du Rallye : PC course situé à l'Hôtel de Ville d'Abbeville.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la CRSANP N° **2010/0018** du **14 avri 2010**

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° **R221** du **22 avril 2010**

1.1P OFFICIELS

Observateur du comité :	Jean Marc ROGER (3257)
Collège des commissaires Sportifs :	
Président :	Philippe AGOSTINIS (1270)
Membres :	Jean Pierre LEOBET (2396) - Jacques DIEBOLT (3252)
Directeur de Course :	Colette LEOBET (7042)
Directeur de Course Adjoint :	Claudine LEMARCHAND (1459) - Pierre LE PORTIER (16204)
Adjoint à la DC au PC ES1 :	Jean Pierre FOREST (5699)
Adjoint à la DC au PC ES2 :	Jean Pierre VANNOBEL (3464)

Adjoint à la DC Délégué pour l'ES 1 :	Valérie THORIN (12431)
Adjoint à la DC Délégué pour l'ES 2 :	Olivier GARROU (4310)
Relation avec la Direction de course :	Hubert GUYOT (137484)- Bernard GAJEK (4266)
Relations avec les concurrents (CS) :	Sylvie QUERRU (14919) - Jean François ROUSSELLE (2589)
Médecin Chef :	Pierre Joseph RAYNAUD (157837)
Organisation 1 :	Yvan LOOTVOET (6978) - Jean Christophe PERRIER (4884)
Organisation 2 :	Mickaël LACHERE (58237) - Bernard LAPORTE (2251)
Voiture Tricolore :	François LANGLET (1559) - Isabelle LECLERCQ (188340)
Relation avec les autorités :	Philippe DOLIQUE (122520)
Voiture Info-Sono :	Xavier CALOIN (18045) - Alain NICOLE (5007)
Ouvreuse 00 :	Jean MISSWALD (2212) - Patrick JOVE (128187)
Voiture balai :	Henri Pierre MORIN (151980) - Aurélie FERNANDES (6743)
Juges de Faits :	Serge FAUVEL (2517) - Mireille FAUVEL (176216)
Classement Informatique :	Maryline LOOTVOET (5938)
Commissaires Techniques :	
Responsable :	Alain LHEUREUX (4031)
Membres	Jean Michel DESSE (5538) - Patrick GUILLEUX (55340) Michel LECOURTOIS (142202) - Thierry QUERU (14914) William QUERU (14922) - Régis THILMANY (110645) Simon CANDELIER (170521)
Responsable Presse :	Georges COLIN (26640) - Jean Pierre MARILLIER (153994)
Responsable parc fermé/regroupement :	Olivier DORPE
Responsables implantation ES1 :	Jean Bernard BOCQUILLON (131861)
Responsables implantation ES2 :	Michel LANSMANT (54910) - Jean Pierre LENGLET (179793)
Responsable des officiels :	Anita MISSWALD (5763)
Responsables des commissaires :	Daniel RIQUIER (3439) - Marie Ange RIQUIER (12569)
Responsables fermeture des routes :	Didier LEFEVRE (198536) - Florent LEFEVRE (189664)

A l'exception des membres du collège des commissaires sportifs, tous les officiels figurant sur le règlement du rallye, sont déclarés compétents en tant que « juges de faits » pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur la chauffe des pneumatiques, l'assistance interdite, le respect de l'itinéraire, le comportement antisportif etc. Ils devront notifier par un rapport écrit leurs constatations au Directeur de Course, dans les plus brefs délais.

1.2P ELIGIBILITE

Le 1^{er} rallye régional Abbeville - Baie de Somme (coefficient 2) compte pour la Coupe de France 2010 des rallyes, pour le championnat du comité Régional Nord Picardie et pour le challenge de l'ASA de Picardie.

1.3P VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le samedi 3 juillet 2010 de 14h30 à 18h30 au :

Garage Auto-République ZAC des 2 Vallées rue Rose Bertin 80100 ABBEVILLE

Les vérifications techniques auront lieu au même endroit le samedi 3 juillet 2010 de 15h00 à 19h00

Les vérifications finales seront effectuées au même endroit.

Taux horaire de la main d'œuvre : 45 € TTC de l'heure.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.1P Toute personne qui désire participer au 1^{er} rallye régional Abbeville - Baie de Somme doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement dûment complétée, avant le 21 juin à minuit (**cachet de la poste faisant foi**).

La demande d'engagement doit être accompagnée des documents suivants :

- Copie des licences pilote et copilote
- Copie des permis de conduire pilote et copilote
- Copie de la licence du concurrent si celui-ci n'est pas membre de l'équipage
- Copie du certificat d'immatriculation de la voiture engagée
- Autorisation du propriétaire de la voiture engagée si celle-ci n'appartient pas un membre de l'équipage.

3.1.10P Le nombre des engagés est fixé à **150** voitures maximum.

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés :

Avec la publicité facultative des organisateurs : **240 €**

Sans la publicité facultative des organisateurs : **480 €**

En cas d'interruption de l'épreuve, les droits d'engagement seront définitivement acquis par l'organisateur dès lors que le départ de la voiture tricolore a été donné.

Tout concurrent forfait avant le lundi 28 juin à minuit sera intégralement remboursé. Entre cette date et la fin des vérifications administratives, il sera fait une retenue de 50%. L'engagement sera ensuite acquis à l'organisateur.

Les forfaits pour des raisons de force majeure seront à l'appréciation du comité d'organisation.

Les forfaits doivent être déclarés obligatoirement par écrit (lettre, fax ou mail).

3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

En l'absence du montant des droits d'engagements, la demande d'engagement sera mise en liste d'attente. Une demande d'engagement reçue par fax ou par courrier électronique sera mise en liste d'attente jusqu'à réception du montant des droits.

De part leur engagement, les concurrents déclarent connaître les risques et les assumer.

3.3 ORDRE DE DEPART

3.3.1 Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en 1^{er}.

3.3.2 L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)

Série 2 : Pilotes classées par la FIA (priorité B)

Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)

Série 4 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité B)

Série 5 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ).

Série 6 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :

A8W, A7S, A7k, A8, R3, GT10, N4, A6K, R2, A7, F214, Z, N3, GT9, A6, A5k, F213, N2, F212, R1, N1, F211

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement dans les divers championnats, coupes ou trophées.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4P VOITURES AUTORISEES - conforme au règlement standard des Rallyes FFSA : C. Rallyes régionaux

A l'exception des WRC, toutes les voitures admises en rallyes nationaux sont admises en rallyes régionaux

1) Les voitures de production (groupes N et FN confondus) sont réparties en 4 classes de cylindrée

- Classe 1 : jusqu'à 1400 cm³
- Classe 2 : au-dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³
- Classe 3 : au-dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³
- Classe 4 : au-dessus de 2000 cm³

2) Les voitures de tourisme (groupes A et FA confondus) sont réparties en 9 classes de cylindrée

- Classe 5 : jusqu'à 1400 cm³
- Classe 5K : Kit Car jusqu'à 1400 cm³
- Classe 6 : au-dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³
- Classe 6K : Kit Car, FRC, S 1600 au-dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³
- Classe 7 : au-dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³
- Classe 7K : Kit Car au-dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³
- Classe 7S : S 2000
- Classe 8 : au-dessus de 2000 cm³
- Classe 8W : WRC (A et FA) **non admises en rallyes régionaux**

Rappel

Les voitures à moteur atmosphérique dont la cylindrée nominale est supérieure à 3000cm³, avec plus de 2 soupapes par cylindre, sont interdites en rallye.

Les voitures de la classe A8 portant sur leur première page de leur fiche d'homologation FIA la mention : THIS FORM IS NOT VALID IN GROUP A (cette fiche n'est pas valide en Groupe A) sont admises en Groupe A.

Exemple : Mitsubishi Evo VIII MR, Evo IX, Subaru WDX STX... dans les rallyes nationaux et régionaux.

3) Les voitures de tourisme ou de grande production de série du Groupe R sont réparties en 3 classes de cylindrée :

- Classe R1 : R1A jusqu'à 1400 cm³ et R1B plus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³
- Classe R2 : R2B plus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³ et R2C plus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³
- Classe R3 : R3C jusqu'à 2000 cm³, R3D diesel suralimenté jusqu'à 2000 cm³ et R3 T suralimenté jusqu'à 1600 cm³

Nota : les classes R1, R2 et R3 appartiennent au Groupe R pour lequel sont attribués les points, et les éventuelles primes dans les mêmes conditions que celles prévues pour les autres groupes et classes.

4) Les voitures du groupe GT de série sont réparties en 2 classes de cylindrée

- Classe 9 : jusqu'à 2000 cm³
- Classe 10 : au-dessus de 2000 cm³

5) Les voitures du groupe F 2000 sont réparties en 4 classes de cylindrée

- Classe 11 : jusqu'à 1150 cm³
- Classe 12 : au-dessus de 1150 cm³ et jusqu'à 1400 cm³
- Classe 13 : au-dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³
- Classe 14 : au-dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³

6) Les voitures du groupe Z sont réparties en 1 classe de cylindrée

- Classe 15

4.3P ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance et le ravitaillement sont autorisés uniquement dans le parc d'assistance situé sur l'esplanade du Boulevard Vauban 80100 ABBEVILLE. Elles seront interdites en dehors de ce parc d'assistance.

Il sera remis à chaque concurrent lors des vérifications un laissez-passer à **coller obligatoirement sur le seul véhicule d'assistance admis dans le parc d'assistance**. Les plateaux et remorques ne devront pas être stationnés dans le parc d'assistance, mais à l'endroit mentionné dans le carnet d'itinéraire.

En dehors du parc d'assistance, les voitures suiveuses ou précédentes sont INTERDITES, de même que le positionnement de véhicules d'accompagnement ou d'assistance est interdit sur l'itinéraire du rallye.

Tout concurrent est responsable des agissements de son assistance et de son équipe d'accompagnement.

4.3.2.3P Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées aux vérifications administratives par un additif au présent règlement particulier.

La prise d'image (photos, vidéos) à des fins commerciales ou assimilées devra obtenir l'accord de l'organisateur.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P DESCRIPTION

Le 1^{er} Rallye Régional Abbeville - Baie de Somme représente un parcours de 219.500km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales d'une longueur totale de **40.200 km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 - 3 - 5	HUCHENNEVILLE	7,400 km	x 3 soit	22,200 km
ES 2 - 4 - 6	BRUCAMPS/SURCAMPS	6,000 km	x 3 soit	18,000 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ». Il sera remis aux concurrents un carnet d'itinéraire.

Pour l'ES se déroulant sous forme de boucle : En cas de non respect du nombre de tour prévu, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

- Plus du nombre de tours = temps réellement réalisé.
- Moins du nombre de tours prévus = le plus mauvais temps réalisé par l'ensemble des concurrents dans des conditions normales, augmenté d'une pénalité de 30 secondes.

Pour cette épreuve, les départs seront donnés par le directeur d'épreuve, dans la minute prévue pour le départ. L'heure inscrite sur le carnet est **la référence** pour le calcul de l'heure de pointage au CH suivant.

Par contre, pour le calcul du temps de l'ES, c'est l'heure réelle de départ à la cellule au 1/10^e, qui sera retenue.

6.2P RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à **trois** au maximum par ES.

Les reconnaissances auront lieu :

- le dimanche 27 juin 2010 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
- le samedi 3 juillet 2010 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Les véhicules de reconnaissance doivent être strictement de série. Ils devront porter les numéros de reconnaissance fournis par l'organisateur. Il ne sera admis que **2 personnes à bord du véhicule**.

L'équipage doit présenter sa feuille de pointage, qui lui sera remise avec le carnet d'itinéraire, à chaque départ et à chaque arrivée. En l'absence de contrôleur, ils doivent indiquer eux-mêmes, avec un stylo à bille, l'heure de passage sur leur feuille de pointage aux endroits indiqués qui sont les départs et arrivées.

Tout équipage doit présenter immédiatement sa feuille de pointage à divers points du parcours.
Cette feuille de pointage sera à rendre **obligatoirement** à l'organisateur avant la fin des vérifications administratives.
En cas d'infractions pendant les reconnaissances, il sera appliqué les pénalités prévues au règlement standard des rallyes régionaux.

Les carnets d'itinéraire (road-book) seront distribués :

Le dimanche 27 juin 2010 de 8h45 à 12h00 et de 13h45 à 17h00.

Le samedi 3 juillet 2010 de 8h45 à 12h00.

Au restaurant « Le Relais de Picardie » 250 route d'Amiens 80100 ABBEVILLE

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Commissaire de route : combinaison blanche ou grise, chasuble jaune

Chef de poste : chasuble jaune

7.2.11P EPREUVES SPECIALES

Le chronométrage sera effectué au 1/10^e de seconde au moyen de cellules photoélectriques.

7.3.11 Toute différence entre l'heure réelle et l'heure de pointage sera pénalisée à raison de :

Pour retard : 5 secondes par minute

Pour avance : 30 secondes par minute

7.7P ABANDONS

Un équipage qui abandonne (routier ou ES) à l'obligation de prévenir le PC Course au N° **03.21.81.56.68**

L'équipage ne prévenant pas de son abandon (sauf impossibilité ou cas de force majeure) recevra une amende de **150 €**.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

- 8.2 Toute réclamation devra être faite par écrit et remise au Directeur de Course ou au Chargé des Relations avec les concurrents, accompagnée d'une somme de 680 €, montant qui ne sera pas restitué si la réclamation est jugée injustifiée. Les concurrents peuvent faire appel des décisions conformément aux Articles 180 et suivants du Code Sportif International (caution de **3300 €**).

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Classement	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Général	240 €	180 €	120 €		
1 partant dans la Classe	120 €				
2 à 3 partants dans la Classe	180 €				
4 à 7 partants dans la Classe	200 €	100 €			
8 à 10 partants dans la Classe	220 €	110 €	60 €		
+ de 10 partants dans la Classe	240 €	180 €	120 €	60 €	30 €
Féminine (équipage complet)	120 €				

Les prix au Général et classes sont cumulables. Les coupes ne le sont pas.

Les classes A7 - A7K - FA7K seront confondues

Les classes A6 - FA6 - A6K - FA6K seront confondues

Les classes A5 - FA5 - A5K - FA5K seront confondues

- 10.1P La remise des prix se déroulera le dimanche 4 juillet 2010 à 19H00 au :

Théâtre Municipal Boulevard Vauban 80100 ABBEVILLE

Les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet perdront le bénéfice de leur prix.

Ce règlement est consultable sur le site du Comité Régional du Sport Automobile Nord-Picardie :

www.sportautonord.com

Et sur le site de l'Association Sportive Automobile de Picardie :

<http://pagesperso-orange.fr/asa.picardie>